

Mesures de calcul non conformes aux PCGR – non auditées

Dans la présente section d'information supplémentaire, la « Compagnie » ou le « CN » désignent la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et ses filiales en propriété exclusive. À moins d'indication contraire, les données financières contenues dans la présente section sont exprimées en dollars CA.

Le CN présente ses résultats financiers selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis. La Compagnie utilise également des mesures de calcul non conformes aux PCGR, qui ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR, telles que les mesures de la performance rajustées, la devise constante, les flux de trésorerie disponibles et le ratio capitaux empruntés rajustés/bénéfice avant intérêts, impôts sur les bénéfices et amortissement rajusté exprimé sous forme de multiple. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR peuvent ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Selon l'avis de la direction, ces mesures de calcul non conformes aux PCGR sont des mesures utiles de la performance et fournissent aux investisseurs de l'information supplémentaire leur permettant d'évaluer les résultats d'exploitation et les liquidités de la Compagnie. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne doivent pas être considérées isolément et ne remplacent aucunement les mesures financières préparées conformément aux PCGR.

Mesures de la performance rajustées

Le bénéfice net rajusté, le bénéfice par action rajusté, le bénéfice d'exploitation rajusté, les charges d'exploitation rajustées et le ratio d'exploitation rajusté sont des mesures de calcul non conformes aux PCGR utilisées pour établir des objectifs de performance et mesurer la performance du CN. La direction estime que ces mesures de la performance rajustées fournissent à la direction et aux investisseurs de l'information supplémentaire sur les activités de la Compagnie et les tendances commerciales sous-jacentes, et qu'elles facilitent les comparaisons entre les périodes, puisqu'elles excluent certains éléments importants qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Ces éléments peuvent comprendre :

- i. des rajustements des charges d'exploitation : programme de compression de l'effectif, charge d'amortissement liée au déploiement d'un système de remplacement, honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires, pertes et recouvrements sur les actifs détenus en vue de la vente, coûts liés à l'acquisition d'entreprises;
- ii. des rajustements des charges hors exploitation : frais de crédit liés à l'acquisition d'entreprises, produits tirés de la résiliation d'une entente de fusion, gains et pertes sur la cession d'immobilisations; et
- iii. l'effet des modifications à la législation fiscale et de l'adoption de taux.

Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2022, le bénéfice net rajusté de la Compagnie s'est établi à 1 455 M\$, ou 2,13 \$ par action après dilution, et à 3 714 M\$, ou 5,37 \$ par action après dilution, respectivement. Les données rajustées pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2022 excluent des honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires de 22 M\$, ou 16 M\$ après impôts (0,03 \$ par action après dilution), comptabilisés au poste Risques divers et autres des États consolidés des résultats.

Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2021, le bénéfice net rajusté de la Compagnie s'est établi à 1 080 M\$, ou 1,52 \$ par action après dilution, et à 3 014 M\$, ou 4,24 \$ par action après dilution, respectivement. ¹⁾ Les données rajustées excluent :

- des prestations de cessation d'emploi et des coûts de séparation liés à un programme de compression de l'effectif de 39 M\$, ou 29 M\$ après impôts (0,04 \$ par action après dilution), comptabilisés au troisième trimestre au poste Main-d'œuvre et avantages sociaux des États consolidés des résultats;
- des honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires de 7 M\$, ou 5 M\$ après impôts (0,01 \$ par action après dilution), comptabilisés au troisième trimestre au poste Risques divers et autres des États consolidés des résultats;
- le recouvrement de 137 M\$, ou 102 M\$ après impôts (0,14 \$ par action après dilution), inscrit au premier trimestre lié à la perte sur les actifs détenus en vue de la vente au deuxième trimestre de 2020 pour tenir compte de l'entente de mise en vente, pour des activités ferroviaires continues, de certaines lignes non essentielles au Wisconsin, au Michigan et en Ontario à un exploitant de chemin de fer d'intérêt local;
- des coûts de transaction consistant en une avance versée au Kansas City Southern (KCS) et un remboursement connexe, déduction faite des coûts de transaction, de 84 M\$, ou 70 M\$ après impôts (0,10 \$ par action après dilution), comptabilisés au troisième trimestre découlant de la résiliation de l'Entente de fusion du CN avec le KCS;
- un amortissement des frais de crédit-relais et d'autres frais de 65 M\$, ou 60 M\$ après impôts (0,08 \$ par action après dilution), inscrit au troisième trimestre et un amortissement des frais de crédit-relais et d'autres frais de 32 M\$, ou 24 M\$ après impôts (0,03 \$ par action après dilution), inscrit au deuxième trimestre, amortissements qui découlent de l'opération avec le KCS et qui ont été comptabilisés au poste Intérêts débiteurs des États consolidés des résultats; et

Mesures de calcul non conformes aux PCGR – non auditées

- des frais de résiliation de l'entente de fusion versés par le KCS au CN de 886 M\$, ou 770 M\$ après impôts (1,08 \$ par action après dilution), comptabilisés au troisième trimestre découlant de la résiliation par le KCS de l'Entente de fusion du CN avec le KCS.

1) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités du CN, pour obtenir de plus amples renseignements.

Le bénéfice net rajusté est défini comme le bénéfice net conforme aux PCGR, rajusté pour tenir compte de certains éléments importants. Le bénéfice dilué par action rajusté est défini comme le bénéfice net rajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution. Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice net et du bénéfice par action conformes aux PCGR, tels que déclarés pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2022 et 2021, aux mesures de la performance rajustées non conformes aux PCGR indiquées aux présentes :

En millions, sauf les données par action	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
Bénéfice net ¹⁾	1 455 \$	1 686 \$	3 698 \$	3 698 \$
<i>Rajustements :</i>				
<i>Rajustements des charges d'exploitation :</i>				
Programme de compression de l'effectif	—	39	—	39
Honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires	—	7	22	7
Recouvrement d'une perte sur les actifs détenus en vue de la vente	—	—	—	(137)
Coûts de transaction	—	84	—	84
<i>Rajustements des charges hors exploitation :</i>				
Amortissement des frais de crédit-relais et d'autres frais	—	65	—	97
Frais de résiliation d'une entente de fusion	—	(886)	—	(886)
<i>Rajustements d'impôts :</i>				
Incidence fiscale des rajustements ²⁾	—	85	(6)	112
Total des rajustements	—	(606)	16	(684)
Bénéfice net rajusté ¹⁾	1 455 \$	1 080 \$	3 714 \$	3 014 \$
Bénéfice dilué par action ¹⁾	2,13 \$	2,37 \$	5,34 \$	5,20 \$
<i>Incidence des rajustements, par action</i>	—	(0,85)	0,03	(0,96)
Bénéfice dilué par action rajusté ¹⁾	2,13 \$	1,52 \$	5,37 \$	4,24 \$

1) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités du CN, pour obtenir de plus amples renseignements.

2) L'incidence fiscale des rajustements est fondée sur la nature de l'élément aux fins de l'impôt ainsi que sur les taux d'imposition du ressort territorial concerné.

Mesures de calcul non conformes aux PCGR – non auditées

Le bénéfice d'exploitation rajusté est défini comme le bénéfice d'exploitation conforme aux PCGR, rajusté pour tenir compte de certains éléments importants des charges d'exploitation. Les charges d'exploitation rajustées sont définies comme les charges d'exploitation conformes aux PCGR, rajustées pour tenir compte de certains éléments importants des charges d'exploitation. Le ratio d'exploitation rajusté est défini comme les charges d'exploitation rajustées sous forme de pourcentage des produits d'exploitation. Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice d'exploitation, des charges d'exploitation et du ratio d'exploitation, tels que déclarés pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2022 et 2021, aux mesures de la performance rajustées non conformes aux PCGR indiquées aux présentes :

<i>En millions, sauf les pourcentages</i>	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
Bénéfice d'exploitation	1 932 \$	1 341 \$	4 928 \$	4 050 \$
<i>Rajustements des charges d'exploitation :</i>				
Programme de compression de l'effectif	–	39	–	39
Honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires	–	7	22	7
Recouvrement d'une perte sur les actifs détenus en vue de la vente	–	–	–	(137)
Coûts de transaction	–	84	–	84
<i>Total – Rajustements des charges d'exploitation</i>	–	130	22	(7)
Bénéfice d'exploitation rajusté	1 932 \$	1 471 \$	4 950 \$	4 043 \$
Charges d'exploitation	2 581 \$	2 250 \$	7 637 \$	6 674 \$
<i>Total – Rajustements des charges d'exploitation</i>	–	(130)	(22)	7
Charges d'exploitation rajustées	2 581 \$	2 120 \$	7 615 \$	6 681 \$
Ratio d'exploitation	57,2 %	62,7 %	60,8 %	62,2 %
<i>Incidence des rajustements</i>	– %	(3,7 %)	(0,2 %)	0,1 %
Ratio d'exploitation rajusté	57,2 %	59,0 %	60,6 %	62,3 %

Mesures de calcul non conformes aux PCGR – non auditées

Devise constante

La présentation des résultats financiers en devise constante permet d'examiner les résultats financiers sans que soit prise en compte l'incidence des fluctuations des taux de change, ce qui facilite les comparaisons entre les périodes dans l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Les mesures déclarées en devise constante sont considérées comme non conformes aux PCGR, ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. On obtient des résultats financiers en devise constante en convertissant les résultats libellés en dollars US de la période en cours aux taux de change moyens pondérés utilisés pour convertir les transactions libellées en dollars US de la période correspondante de l'exercice précédent.

Les taux de change moyens se sont établis à 1,31 \$ et à 1,28 \$ par 1,00 \$ US, respectivement, pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2022, et à 1,26 \$ et à 1,25 \$ par 1,00 \$ US, respectivement, pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2021.

En devise constante, le bénéfice net de la Compagnie pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2022 aurait été moins élevé de 21 M\$ (0,03 \$ par action après dilution) et de 41 M\$ (0,06 \$ par action après dilution), respectivement.

Le tableau suivant fait le rapprochement de l'incidence de la devise constante et de la variation connexe en pourcentage en devise constante sur les résultats financiers, tels que déclarés pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2022 :

En millions, sauf les données par action	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
	2022	Incidence de la devise constante	2021	Variation en %, en devise constante fav. (défav.)	2022	Incidence de la devise constante	2021	Variation en %, en devise constante fav. (défav.)
Produits d'exploitation								
Produits pétroliers et chimiques	850 \$	(18) \$	715 \$	16 %	2 435 \$	(37) \$	2 061 \$	16 %
Métaux et minéraux	539	(15)	410	28 %	1 411	(28)	1 155	20 %
Produits forestiers	550	(14)	425	26 %	1 489	(28)	1 305	12 %
Charbon	258	(3)	169	51 %	702	(6)	453	54 %
Produits céréaliers et engrais	621	(11)	510	20 %	1 829	(24)	1 832	(1 %)
Intermodal	1 340	(14)	1 061	25 %	3 722	(29)	3 066	20 %
Véhicules automobiles	208	(5)	137	48 %	581	(11)	430	33 %
<i>Total – Produits marchandises</i>	4 366	(80)	3 427	25 %	12 169	(163)	10 302	17 %
Autres produits d'exploitation	147	(5)	164	(13 %)	396	(8)	422	(8 %)
<i>Total – Produits d'exploitation</i>	4 513	(85)	3 591	23 %	12 565	(171)	10 724	16 %
Charges d'exploitation								
Main-d'œuvre et avantages sociaux	770	(13)	728	(4 %)	2 204	(23)	2 205	1 %
Services acquis et matières	520	(9)	502	(2 %)	1 615	(17)	1 578	(1 %)
Carburant	649	(19)	350	(80 %)	1 846	(42)	1 094	(65 %)
Amortissement	435	(6)	405	(6 %)	1 278	(12)	1 215	(4 %)
Location de matériel	72	(2)	82	15 %	254	(5)	254	2 %
Risques divers et autres	135	(5)	99	(31 %)	440	(10)	381	(13 %)
Recouvrement d'une perte sur les actifs détenus en vue de la vente	–	–	–	– %	–	–	(137)	(100 %)
Coûts de transaction	–	–	84	100 %	–	–	84	100 %
<i>Total – Charges d'exploitation</i>	2 581	(54)	2 250	(12 %)	7 637	(109)	6 674	(13 %)
<i>Bénéfice d'exploitation</i>	1 932	(31)	1 341	42 %	4 928	(62)	4 050	20 %
Intérêts débiteurs	(141)	3	(197)	30 %	(395)	7	(485)	20 %
Autres éléments du produit net des prestations ¹⁾	125	–	98	28 %	374	–	295	27 %
Frais de résiliation d'une entente de fusion	–	–	886	(100 %)	–	–	886	(100 %)
Autres produits (pertes)	(1)	–	(27)	96 %	(25)	–	22	(214 %)
<i>Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices ¹⁾</i>	1 915	(28)	2 101	(10 %)	4 882	(55)	4 768	1 %
Charge d'impôts sur les bénéfices ¹⁾	(460)	7	(415)	(9 %)	(1 184)	14	(1 070)	(9 %)
Bénéfice net ¹⁾	1 455 \$	(21) \$	1 686 \$	(15 %)	3 698 \$	(41) \$	3 698 \$	(1 %)
Bénéfice dilué par action ¹⁾	2,13 \$	(0,03) \$	2,37 \$	(11 %)	5,34 \$	(0,06) \$	5,20 \$	2 %

1) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités du CN, pour obtenir de plus amples renseignements.

Mesures de calcul non conformes aux PCGR – non auditées

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile des liquidités puisqu'ils démontrent la capacité de la Compagnie de générer des flux de trésorerie pour des obligations de dette et à des fins discrétionnaires, telles que le versement de dividendes, les rachats d'actions et les occasions stratégiques. La Compagnie définit les flux de trésorerie disponibles comme la différence entre les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation et les flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement, rajustés pour tenir compte de l'incidence i) des acquisitions d'entreprises ainsi que ii) des paiements liés à l'opération de fusion, des entrées de trésorerie et des impôts sur les bénéfices en espèces, qui sont des éléments non représentatifs des tendances de l'exploitation. Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas définis de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation conformément aux PCGR, tels que déclarés pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2022 et 2021, aux flux de trésorerie disponibles non conformes aux PCGR indiqués aux présentes :

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	2 112 \$	2 458 \$	4 395 \$	4 885 \$
Flux de trésorerie nets provenant des (utilisés par les) activités d'investissement	(756)	42	(1 573)	(2 013)
<i>Flux de trésorerie nets générés avant les activités de financement</i>	1 356	2 500	2 822	2 872
<i>Rajustements :</i>				
Impôts sur les bénéfices en espèces pour les paiements et les entrées de trésorerie liés à l'opération de fusion ¹⁾	—	—	102	—
Coûts de transaction ²⁾	—	26	—	89
Avance versée pour une acquisition ³⁾	—	—	—	845
Remboursement de l'avance versée pour une acquisition ³⁾	—	(886)	—	(886)
Frais de résiliation d'une entente de fusion ³⁾	—	(886)	—	(886)
<i>Total des rajustements</i>	—	(1 746)	102	(838)
Flux de trésorerie disponibles	1 356 \$	754 \$	2 924 \$	2 034 \$

1) Se rapporte à des paiements d'impôts sur les bénéfices de 102 M\$ pour les paiements et les entrées de trésorerie liés à l'opération de fusion avec le KCS. Voir la Note 4, Acquisition, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie pour obtenir de plus amples renseignements.

2) Se rapporte à des coûts de transaction de 125 M\$, dont 63 M\$ ont été payés au deuxième trimestre et 26 M\$ au troisième trimestre. Au 30 septembre 2021, 36 M\$ devaient encore être versés. Voir la Note 4, Acquisition, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie, pour obtenir de plus amples renseignements.

3) Voir la Note 4, Acquisition, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie, pour obtenir de plus amples renseignements.

Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple

La direction est d'avis que le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple est une mesure utile de la solvabilité parce qu'il reflète la capacité de la Compagnie à faire face à ses obligations du service de la dette et à d'autres obligations à long terme. La Compagnie calcule le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple en divisant les capitaux empruntés rajustés par le BAIIA rajusté des douze derniers mois. Les capitaux empruntés rajustés sont définis comme la somme de la dette à long terme et de la tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an telles que déclarées dans les Bilans consolidés de la Compagnie, ainsi que des passifs liés aux contrats de location-exploitation, incluant la tranche échéant à moins de un an, et des régimes de retraite en déficit comptabilisés dans les Bilans consolidés de la Compagnie en raison de la nature de leurs obligations contractuelles et financières qui est semblable à des titres d'emprunt. Le BAIIA rajusté représente le bénéfice net, à l'exclusion des intérêts-débiteurs, de la charge d'impôts sur les bénéfices, de l'amortissement, du coût des contrats de location-exploitation, des autres éléments du produit net des prestations, d'autres produits (pertes) et d'autres éléments importants qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Les capitaux empruntés rajustés et le BAIIA rajusté sont des mesures de calcul non conformes aux PCGR utilisées dans le calcul du ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple. Ces mesures ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Mesures de calcul non conformes aux PCGR – non auditées

Le tableau suivant fait le rapprochement des capitaux empruntés et du bénéfice net conformément aux PCGR, tels que déclarés aux 30 septembre 2022 et 2021 et pour les douze mois terminés les 30 septembre 2022 et 2021, aux mesures rajustées indiquées aux présentes, lesquelles ont été utilisées pour calculer le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple, non conforme aux PCGR :

<i>En millions, à moins d'indication contraire</i>	<i>Au 30 septembre et pour les douze mois terminés le 30 septembre</i>	2022	2021
Capitaux empruntés		15 392 \$	13 556 \$
<i>Rajustements :</i>			
Passifs liés aux contrats de location-exploitation, incluant la tranche échéant à moins de un an ¹⁾		484	430
Régimes de retraite en déficit ²⁾		444	545
Capitaux empruntés rajustés		16 320 \$	14 531 \$
Bénéfice net ³⁾		4 899 \$	4 714 \$
Intérêts débiteurs		520	619
Charge d'impôts sur les bénéfices ³⁾		1 557	1 403
Amortissement		1 661	1 617
Coût des contrats de location-exploitation ⁴⁾		138	130
Autres éléments du produit net des prestations ³⁾		(486)	(367)
Autres pertes (produits)		4	(22)
<i>Rajustements :</i>			
Programme de compression de l'effectif ⁵⁾		—	39
Honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires ⁶⁾		35	7
Recouvrement d'une perte sur les actifs détenus en vue de la vente ⁷⁾		—	(137)
Coûts de transaction ⁸⁾		—	84
Frais de résiliation d'une entente de fusion ⁹⁾		—	(886)
BAIIA rajusté		8 328 \$	7 201 \$
Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple (fois)		1,96	2,02

1) Représente la valeur actuelle des paiements liés à des contrats de location-exploitation.

2) Représente le déficit capitalisé total de tous les régimes de retraite à prestations déterminées pour lesquels les obligations projetées découlant des régimes sont supérieures à l'actif des régimes.

3) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités du CN, pour obtenir de plus amples renseignements.

4) Représente les coûts des contrats de location-exploitation inscrits aux postes Services acquis et matières et Location de matériel des États consolidés des résultats.

5) Se rapporte à des prestations de cessation d'emploi et à des coûts de séparation liés à un programme de compression de l'effectif comptabilisés au poste Main-d'œuvre et avantages sociaux des États consolidés des résultats.

6) Se rapporte à des honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires comptabilisés au poste Risque divers et autres des États consolidés des résultats.

7) Se rapporte au recouvrement de 137 M\$ sur la perte sur les actifs détenus en vue de la vente de 486 M\$ au deuxième trimestre de 2020 découlant de l'entente de la Compagnie visant la vente de lignes non essentielles. Voir la Note 6, Actifs détenus en vue de la vente, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie, pour obtenir de plus amples renseignements.

8) Se rapporte aux coûts de transaction engagés de 84 M\$ liés à l'Entente de fusion du CN qui a été résiliée, soit des coûts de transaction de 125 M\$, partiellement contrebalancés par des produits de 41 M\$ générés en raison des taux de change applicables lors du paiement de l'avance au KCS et de la réception du remboursement connexe de 700 M\$ US. Voir la Note 4, Acquisition, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie, pour obtenir de plus amples renseignements.

9) Se rapporte à des frais de résiliation découlant du fait que le KCS a résilié l'Entente de fusion du CN et a conclu un accord de fusion avec le CP. Voir la Note 4, Acquisition, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie, pour obtenir de plus amples renseignements.